



Opération chèques-cadeaux, proposition de relecture du bilan

« Ce jeu est ouvert à toute personne résident en France, âgées de 18 ans et plus »

L'opération chèques-cadeaux de la CCLST,

30 000€ + 46 186€ des 51 communes/67 soit **76 186€**

amène les remarques suivantes :

- Doublement du fonctionnement eu égard à la somme prévue (de 6 879€ à **12 722€**)
- Disparité financière importante entre les prestataires du fonctionnement de l'opération et les commerces.
- Absence de frais postaux au bilan (le règlement du jeu-concours précise que les chèques-cadeaux arrivent par la poste, 6 000€)
- Écart de chèques-cadeaux gagnés, 5104 à la place des 6000 annoncés, alors que 17 343 bulletins ont été collectés, donc sans que la somme totale soit dépensée.

Cette somme de 12 722€ représente l'intégralité du versement fait par les 31 communes de 700 habitants et moins sur les 51 participantes.

Nous ne sommes pas entièrement convaincus par les réponses de la CCLST, surtout quand nous lisons celle-là : « *Les frais postaux ont été finalement pris en charge directement par la Communauté de Communes et non répercutés au bilan de l'opération* » Et pourtant la CCLST a recouvré 14 443,70 € non utilisés de cette opération... Comprenne qui pourra !

Marie-Nicole Suzanne et Adrien Painchault